

Conseil communal du jeudi 28 janvier 2016.

Séance publique – Question Post Conseil de Joseph CLOES – Groupe Renouveau

Dégâts à des infrastructures publiques.

Mur situé au carrefour des rues Henri Francotte, de Visé et des Trois Rois.

Le mur situé au carrefour des rues Henri Francotte, de Visé et des Trois Rois a été récemment endommagé sérieusement par un véhicule qui, poursuivi par la police, a raté son virage.

Le mur devra évidemment être réparé.

Qui va supporter les frais de réparation et sur base de quelle procédure ?